



AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DÉROGATIONS MINEURES – JANVIER 2022

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 18 janvier 2022 à 19 h 30, les membres du conseil devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1539, montée Gagnon

Dossier: DM-2021-00074

Lot : 2 988 889 du cadastre du Québec

Objet : Permettre l'empiètement du bâtiment principal de 3,31 mètres dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage 601 prévoit une marge de recul arrière de 9,00 mètres.

1733, rue de la Flégère

Dossier: DM-2021-00075

Lot : 2 989 663 du cadastre du Québec

Objet : Permettre un revêtement en déclin de vinyle pour le bâtiment principal alors que le règlement de zonage n°601 prévoit que les matériaux de parement extérieur autorisés dans la zone H-22 sont : bois, clin de bois, fibre de bois, aggloméré de bois, clin de béton imitant le bois, stucco, crépi et acrylique.

3. Une présentation détaillée des demandes peut être consultée sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://bit.ly/3EbaJic>
4. Selon la procédure normale, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de la séance. Cependant, en vertu des arrêtés ministériels actuels engendrés par la crise de la COVID-19, **ce processus est remplacé par un appel de commentaires écrits.**
5. Par conséquent, toute personne intéressée peut émettre ses commentaires par écrit dès maintenant. La réception des commentaires dure jusqu'à ce que le conseil statue sur les demandes. Toutefois, pour assurer que ceux-ci parviennent aux membres du conseil, il est recommandé de les transmettre au plus tard le 17 janvier 2022, via les méthodes suivantes :
Courriel : juridique@valdavid.com
Courrier postal : Mairie – Consultation écrite, 2579, rue de l'Église, Val-David, J0T 2N0
6. Le présent avis public est produit suivant l'annonce de nouvelles mesures gouvernementales et remplace l'avis public émis le 16 décembre 2021.

DONNÉ à Val-David, ce 21 décembre 2021.

(Signé Sophie Charpentier)

Sophie Charpentier
Directrice générale et greffière-trésorière